

**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE**

**Le mot de la
Présidente**

**Rapport
d'activité**

24 JUIN 2023

NEF

LE CNFF ET SES AFFILIATIONS

Le CNFF a été créé le 18 avril 1901, « une des dates les plus importantes de l'histoire du féminisme, puisqu'elle consacre l'alliance du féminisme réformiste et de la philanthropie féminine, en fédérant des forces jusque-là dispersées » (Christine Bard, historienne du féminisme).

Organisme apolitique et non confessionnel, reconnu d'utilité publique, fédérateur d'associations féminines, le CNFF milite, depuis plus d'un siècle, pour affirmer la place des femmes dans la société et défendre leurs droits.

Son réseau

Le CNFF constitue la tête d'un **réseau national d'associations** réparties sur tout le territoire français et de **délégations régionales** ce qui lui confère une représentativité effective.

Le CNFF a été membre fondateur du **Comité National de Liaison des Coordinations d'Associations Féminines et Féministes (CNFF-CAFF)**, au sein du « Mouvement Associatif ».

Le CNFF est également membre fondateur du **Collectif National de lutte contre les violences faites aux femmes**, qui a porté la Grande Cause Nationale 2010 et qui a abouti à la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes et aux incidences de ces dernières sur les enfants ainsi que du **Collectif Abolition 2012** qui a inspiré la loi du 13 avril 2016 et les textes de lutte contre le système prostitutionnel.

Outre son importance en France, **le CNFF est actif au sein d'une Fédération Européenne : le Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)**, ainsi qu'au sein de la plus ancienne organisation internationale de femmes (1888), **le Conseil International des Femmes (ICW-CIF)** où il siège et y a plusieurs représentantes dont l'actuelle Présidente internationale. Le CIF est une ONG dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Trois membres du CNFF représentent le ICW-CIF auprès de l'UNESCO à Paris et deux autres représentent le CECIF au Conseil de l'Europe. Quatre de ses membres représentent le ICW-CIF auprès des Nations Unies à Genève. Chaque année au mois de mars, **ses représentantes participent, au sein de la délégation ministérielle française, à la Session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) qui se déroule aux Nations Unies à New York.**

Son objet

Défendre les droits des femmes partout où ils sont en danger ou remis en cause.

Ses objectifs

- Défendre la place de la femme dans la société et veiller au respect de ses droits fondamentaux en France, mais aussi dans le monde grâce à son appartenance au ICW-CIF (Conseil International des Femmes).
- Œuvrer pour l'égalité des droits civils, politiques, économiques et humains entre les femmes et les hommes.
- Veiller au respect des droits humains (lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, situation des femmes migrantes, droits reproductifs, place des femmes âgées dans la société, etc.).
- Contribuer au développement de la formation et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- Participer à la construction d'un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes, des hommes et des enfants.

Ses missions

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets liés aux droits des femmes et mène des actions de lobbying auprès des acteurs de la vie publique.

Le CNFF s'implique légitimement dans tous les débats, nationaux et locaux, pour affirmer le rôle de la femme dans la société, sa place et son image.

La gouvernance

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets

Les membres du Comité Exécutif 2022-2025

Lors de la réunion du 20 juin 2022 du Comité Exécutif les membres du bureau ont été élus, la Présidente ayant été élue le 10 juin 2021.

- Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Claudie BOUGON-GUIBERT, Nicole HERB, Christiane TRICOT, Michèle VIANES
- Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL
- Secrétaire Générale Adjointe : Sophie LUBIN
- Trésorière : Ludovina MOREIRA-COSTES
- Membres : Alice BENHAMOU-PANETTA, Martine BERMOND, Claudie CORVOL, Nathalie DELPHIN, Marie-Cécile MOREAU, Françoise SEME-WALLON
- Présidente : Marie-Claude BERTRAND
- Présidentes d'honneur : Paulette LAUBIE, Françoise BOUTEILLER, Françoise DELAMOUR, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, Martine MARANDEL

Les déléguées régionales

- Christiane CHARBONNEL
- Irène MONLUN
- Jacqueline BOURGEOIS
- Michèle BATUT

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente du CIF, Chère Martine,
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs
Chères amies, Chers amis,

Au risque de « ringardisme », il me plaît toujours de rappeler le but du CNFF qui est d'établir un lien de solidarité entre les organisations féministes, philanthropiques, et toutes celles et ceux, œuvrant en faveur de la condition et des droits des femmes. Ce lien de solidarité permet de dialoguer et d'élaborer ensemble des préconisations sur les intérêts matériels et sociaux des femmes et de leurs familles, pour que celles-ci aient les mêmes droits et une place égale à celles des hommes au sein de la société.

J'ai pu pleinement constater les très nombreux travaux, communiqués, tribunes que vous menez à cet effet, et ce, lors de nos réunions d'échanges et à chaque fois que vous me faites le plaisir et l'honneur de m'inviter à participer à vos manifestations. À ces occasions, vous donnez aussi la possibilité de relever les difficultés réelles auxquelles se heurtent les femmes et leur famille dans la vie de tous les jours. Il en est de même des déléguées des régions, des représentantes des différentes organisations qui siègent au Comité Exécutif, lesquelles rapportent à chaque réunion les initiatives et problématiques de leur territoire, et de toutes celles et ceux qui font part de leurs expériences de terrain.

Ainsi toutes et tous, nous contribuons au plaidoyer que nous devons développer sans relâche auprès des membres du gouvernement, des élus-élus et autres décideuses-décideurs, pour que l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes soit effective, que toutes les formes de violences intrafamiliales et les discriminations dont les femmes font l'objet soient éradiquées, et que la dignité de la personne humaine soit respectée partout dans le monde.

Je vous félicite et suis fière, Mesdames et Messieurs, de l'ensemble de vos actions, et de vos engagements, qui sont aussi celles et ceux du CNFF.

Certes, de nombreux progrès ont été accomplis ; toutefois, force est de constater qu'il reste encore à faire, et que les acquis sont fragilisés de toute part. Si je rappelle les buts du CNFF, c'est qu'aujourd'hui, nos liens, nos échanges, notre solidarité sont essentiels pour aboutir au ruissellement de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et des hommes, combattre les reculs et vaincre les menaces.

Je pense aux privations des droits fondamentaux que subissent les femmes et les filles dans certains pays, à nos amies d'Ukraine et à leurs familles qui subissent les exactions de la guerre, à la remise en cause du droit à l'avortement dans plusieurs états aux États-Unis, mais aussi en Europe comme la Hongrie, la Pologne, à son interdiction à Malte, à l'élection à la Présidence du Parlement Européen de l'eurodéputée maltaise antiavortement Roberta METSOLA , alors qu' en France, la constitutionnalisation que nous avons demandée « s'enlise »,...

Premier pays à avoir ratifié de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), en 2012, la Turquie s'en est retirée en 2021.

Toutefois, saluons les bonnes nouvelles de la ratification de la convention par la Grande-Bretagne et l'Ukraine en 2022 et le vote des Eurodéputés le 10 mai dernier pour sa ratification par l'Union européenne.

Notre attention doit aussi porter sur les questions du Trans activisme trans genrisme, des biais de l'intelligence artificielle, du cyberharcèlement, du changement climatique, de l'intersectionnalité, de la montée des conservatismes et des extrémismes religieux, etc...

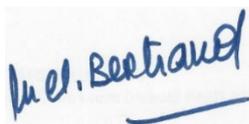
Pour la troisième fois depuis 1901, année de la fondation du CNFF , nous recevions l'Assemblée Générale du Conseil International des Femmes à Avignon du 16 au 21 mai 2022. Plus de 60 Conseils Nationaux étaient représentés. Lors de cette semaine de réunions, de discussions, le Conseil International a adopté le plan d'actions 2022-2025 « *Autonomisation des Femmes : Paix et développement durable* ». Dans le cadre de ce plan d'action, les conseils nationaux sont invités à tenir compte des objectifs de développement durable – les ODD – en particulier les OBJECTIFS 5, 13, et 16.

- ODD 5 - PARVENIR A L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES
- ODD 13 - PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS
- ODD 16 - PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE A TOUS LES NIVEAUX DES INSTITUTIONS EFFICACES RESPONSABLES ET OUVERTES

Les défis que nous avons à relever sont nombreux et cruciaux pour la défense de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, droits humains universels.

En nous associant, en conférant ensemble et en nous accordant, comme l'ont fait nos aînées au début du XX^e siècle, nous y parviendrons.

Le 6 juin 2023

A handwritten signature in blue ink that reads "M. C. Bertrand". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Marie-Claude BERTRAND
Présidente du CNFF

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Activités internes au CNFF

Le Comité Exécutif s'est réuni 7 fois, dont 3 avec les représentantes des associations membres et déléguées régionales.

Toutes les réunions se sont tenues via ZOOM à l'exception de celles des 20 juin et 3 septembre 2022.

Marie-Claude BERTRAND, Présidente du CNFF, lors du Comité Exécutif du 9 novembre 2022 présentera Constance de GAVRE, qui assurera une partie du secrétariat du CNFF dont mise en forme des documents, de procéder aux mises à jour du site, de gérer les réseaux sociaux. Un contrat de 80 heures a été régularisé moyennant une rémunération forfaitaire de 2 000 €.

Élection des membres du Comité Exécutif du CNFF lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2022 :

5 Postes étaient à pourvoir (1/3 des membres du Comité). Ont été élues ou réélues : Michèle BATUT (déléguée régionale CNFF de la Vienne, Vice-Présidente UEF Poitou-Charentes) – Christiane CHARBONNEL (renouvellement) -Nathalie DELPHIN (Présidente nationale du Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes) – Nicole HERB (renouvellement) – Christiane TRICOT (renouvellement).

Élection des membres du Bureau Exécutif du CNFF :

Lors du Comité du 7 juillet 2022, il a été procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif dont les postes sont vacants. Selon les Statuts, le bureau se compose de : La présidente - 5 Vice-présidentes – 1 Trésorière 1 trésorière adjointe – 1 Secrétaire générale – 1 Secrétaire adjointe.

Sont en poste : Marie-Claude BERTRAND Présidente 2021-2024 ; Ludovina MOREIRA COSTES Trésorière 2020-2023, Sophie LUBIN Secrétaire générale adjointe (2020-2023), Claudie BOUGON-GUIBERT Vice-Présidente (2021-2024).

Sont en renouvellement : le poste de Secrétaire Générale et ceux de 4 Vice Présidentes. Durée du mandat à ces fonctions : 3 ans (2022/2025)

Christiane CHARBONNEL, Secrétaire générale sortante accepte de renouveler son mandat et est élue. Aux postes de Vice-Présidentes sont proposées et élues : Michèle BATUT— Nicole HERB - Christiane TRICOT – Michèle VIANES.

Les membres du bureau 2022 – 2023 sont : Présidente : Marie-Claude BERTRAND – Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL – Secrétaire Générale adjointe : Sophie LUBIN – Trésorière : Ludovina MOREIRA COSTES – Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Claudie BOUGON GUIBERT, Nicole HERB, Christiane TRICOT, Michèle VIANES

Poursuite de l'organisation de l'AG du CIF du 16 au 21 mai 2022 à AVIGNON

Dans la continuité de l'année 2021, les membres du CNFF en charge de cette manifestation internationale se réuniront plusieurs fois via ZOOM pour parfaire l'organisation de ces journées dont également la mise en œuvre du colloque d'ouverture qui aura lieu le 16 mai de 13H30 à 18H au Palais des Papes sur le thème : L'égalité femmes/hommes pour atteindre le développement durable dans le monde. Pourquoi ? Comment ?

Les communiqués du CNFF dont la plupart sont consultables sur le site du CNFF.

- Sur le Livret égalité professionnelle Tome 2
- Actualités sur les violences conjugales : état des lieux 2021
- Actualité UEF/Les Orchidées rouges : une bande dessinée pour lutter contre l'excision
- Articles à l'occasion du 8 mars – Journée Internationale de la Femme
 - Les objectifs du CNFF-CIF : « l'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable »

- la journée Internationale des droits des femmes à PARIS où la tombe du soldat inconnu a été exceptionnellement ravivée par les femmes civiles, en présence de Marlène SCHIAPPA, Geneviève DARRIEUSSECQ, des associations femmes de l'intérieur, Femmes de la justice, Femmes de la Défense, Soroptimist International France, ainsi que du Souvenirs Français, en mémoire des combattantes.
- Droit constitutionnel sur l'antisystème prostitutionnel aux États-Unis
- L'Afghanistan : un communiqué signé par le CNFF. (collectif Européen). La solidarité avec les Afghanes est indispensable.
- Ukraine : Le CNFF appuie la position de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe sur l'agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, un Etat souverain, membre du Conseil de l'Europe.
- 25 novembre 2022 : Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles – toutes les violences faites aux femmes et aux filles doivent être dénoncées et combattues

Envoi d'une lettre aux candidats et candidates à la Présidence de la République avec questions, propositions.

Préparation du colloque qui aura lieu au Palais du Luxembourg le 4 février 2023 sur le thème : Femmes et précarité : causes, conséquences, préconisations

Dès l'été 2022, une commission composée de Marie-Claude BERTRAND, Christiane CHARBONNEL, Nicole HERB, Ludovina MOREIRA, Christiane TRICOT, Michèle VIANES, Marie-Jeanne VIDAILLET PERRETI sera mise en place pour l'organisation de l'évènement. Michèle VIANES est en charge de la coordination . Ce groupe de travail se réunira à plusieurs reprises via ZOOM.

DÉLÉGUÉES DE RÉGIONS :

ANNEXE 1 : les rapports des Déléguées de Régions

Relations et Rencontres avec les ministères

11 Février 2022 : Invitation de Marlène SCHIAPPA, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur chargée de la citoyenneté avec la participation de Roseline BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Culture. Cérémonie officielle de remise du prix « Aux livres citoyens », à la Bibliothèque Nationale.

4 Juillet 2022 : Nouveau gouvernement d'Elisabeth BORNE. Marie-Claude BERTRAND prend contact avec la Première Ministre, Isabelle ROME, Marlène SCHIAPPA, et Catherine COLONNA et autres.

14 septembre 2022 : Invitation de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative à la présentation de sa feuille de route.

11 octobre 2022 : Invitation au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à l'occasion de la Journée de la fille. Table ronde sur la participation politique des filles. Prise de position des filles pour qu'elles soient aux tables des décisions.

Rencontre avec Mme Anaïs VAQUIERI Conseillère Egalité Economique d'Isabelle ROME, Ministre – 14 octobre 2022.

(ANNEXE 2 : Document remis par Marie-Claude BERTRAND à Madame VAQUIERI, Conseillère égalité économique d'Isabelle ROME)

Marie-Claude BERTRAND Présidente CNFF, Christiane CHARBONNEL secrétaire générale CNFF Présidente CIDFF65, Michèle VIANES Vice-présidente CNFF Présidente Regards de Femmes y seront présentes. Les représentantes du CNFF exposeront, feront, informeront et affirmeront :

- leur soutien à la Loi française de 2016 sur la pénalisation de l'achat d'actes sexuels et contre le système prostitutionnel.

- leur opposition à la GPA d'une manière générale à toute forme de marchandisation du corps humain.

Mme VAQUIERI travaille pour qu'il soit ajouté un index LABEL A L'Egalité qui obligerait les entreprises à appliquer les lois et ainsi les contraindre.

Madame VAQUIERI expose les mesures annoncées par Madame la Première Ministre dont la mise en place d'un Comité interministériel sous la présidence de la Première Ministre, doté d'un secrétariat permanent en présence des Ministres concernés, l'ensemble étant coordonné par la Ministre en charge de l'égalité.

4 thèmes : Lutte contre les violences, égalité économique, culture de l'égalité tout au long de la vie éducation jeunesse, santé des femmes et solidarité ;

L'objectif est de construire un plan à l'Egalité 2023-2027, d'expérimenter « Un pack de nouveau départ » pour les femmes victimes de violences.

Les représentantes du CNFF :

Exposeront des préconisations formulées pour l'accueil des femmes victimes de violence en recherche d'emploi par le personnel des différentes structures, personnel qui doit être formé à cette problématique. Feront part de leurs inquiétudes au sujet du genre et de l'évolution des pratiques qui tendent au transactivisme.

Informéront que le CNFF soutient les journées du numérique pour les filles et annonce le prochain colloque organisé le 4 février 2023 sur le thème : Femmes et précarité : causes, conséquences, préconisations.

A l'occasion du 25 novembre :

invitations aux Ministères : Ministère de la santé : invitation à l'installation du Comité de suivi partenarial du déploiement des dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences en application du Grenelle des violences conjugales lancé le 25 novembre 2019 – Ce comité a été introduit par Madame Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la Prévention chargée de l'Organisation Territoriale et des Professions de Santé, doit permettre de faire le point sur le déploiement sur le territoire des dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et d'échanger sur les prochaines étapes. Son installation a été précédée d'une représentation théâtrale « je me porte bien », outil pédagogique de formation et de prévention sur les violences faites aux femmes. La pièce a été écrite par Sonia AYA et interprétée par Caroline MISBACH.

Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative : documentaire « Femmes battues, violences au cœur des foyers »

10^e rencontre de la MIPROF : « se former pour mieux protéger » - analyse des données 2021 – clef pédagogique sur l'impact des violences au sein du couple sur les enfants – nouveaux outils dans le secteur de la santé (action des pharmaciens et ostéopathes) – les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes dans les relations professionnelles (guide pédagogique) – développement des observatoires territoriaux-

Retour des associations membres sur leurs travaux

Association « Regards de Femmes » : Présidente, Michèle VIANES

Plusieurs « café » Regards de femmes se sont tenus (Salaires du sport professionnel : Pourquoi ce grand écart entre les femmes et les hommes) (Islamophobie, mon œil !).

Organisation d'une exposition sur les femmes afghanes à LYON – Chaque semaine sur Radio Sud, Michèle VIANES décrypte l'actualité sur les droits des femmes.

L'Union Européenne des Femmes, Section Française représentée par Christiane TRICOT
Michèle BATUT a organisé un Girls Tech Day à POITIERS. Plusieurs actions ont été menées dans les régions.

La commission du Statut de la Femme à New York a réuni UEF et CNFF. Marie-Claude BERTRAND était intervenue sur le thème de l'Education et développement durable.

L'Association Française des Femmes des Carrières Juridiques : Présidente Michèle SCHOR-ATTALI
Les buts de l'association : Promouvoir l'égalité FH et la défense de l'enfant mineur. Des thèmes sont proposés : une journée consacrée aux droits des enfants – une action sur les migrations des femmes – Afghanistan - beaucoup d'idées sont en projet à arrêter en comité directeur –

La Coopération Féminine :

Le 27 octobre 2022. Marie-Claude BERTRAND est intervenue au colloque « Femmes engagée : réalités, questionnements et perspectives », résultat d'enquêtes - conférence : « la COOPE entre féminin et féminisme ». Conférencière Yolande COHEN, Historienne, Professeure titulaire à l'Université du Québec à MONTREAL.

Association FEMMES 3000 : Présidente Marine BERMOND :

L'association a organisé le 1^{er} salon de l'environnement à Saint-Quentin.

Organisation de réunions au Café de Flore tous les 1^{er} mardis du mois avec des invités-es.

A l'occasion de ces rendez-vous mensuels, l'Association a reçu en juin 2022 Mesdames Marie-Claude BERTRAND et Michèle VIANES

SOROPTIMIST INTERNATIONAL France : Présidente Béatrice MASSON

Organisation de salons Talents de Femmes ayant pour but de promouvoir les artisanes et artistes femmes. Des Interclubs sont organisés par les clubs. Des actions sont menées à l'occasion du 8 mars. Pour le 25 novembre : OPERATION CINEMA - projection d'un film choisi par l'Organisation nationale pour sensibiliser le public à la lutte contre les violences faites aux femmes. En 2022, c'est le film « LA TERRE DES HOMMES » qui a été choisi et les clubs Soroptimist locaux en ont organisé la projection dans leur ville.

Décembre 2022 : Marie-Claude BERTRANTRAND a assisté à CARCASSONNE à la passation de collier entre Bernadette SCHMITT et Béatrice MASSON.

CIAMS Présidente Marie-Josèphe DEVILLERS

Marie-Josèphe DEVILLERS a coécrit un livre paru en 2022 « Ventres à louer », ouvrage qui constitue un plaidoyer auprès des politiques contre la GPA.

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir représentée par Catherine NOUVELLON

Organisation d'un colloque : « la maternité au prisme du handicap »

Participe avec une soixantaine de partenaires sur 3 ans à des réflexions sur les inégalités, les discriminations.

LES COLLECTIFS :

Ensemble contre le sexisme :

Journée annuelle contre le sexisme le 25 janvier.

Invitation du 27 septembre en présence d'Isabelle ROME. Les associations ont été invitées à se présenter.

Marie-Claude BERTRAND a évoqué les violences faites aux femmes. Qu'en est-il des situations des femmes victimes de violence en milieu rural ?

Actualités européennes et internationales

CSW66

Un évènement parallèle a été organisé le 16 mars 2022 en partenariat avec l'UEF, ONU FEMMES France et le CNFF. Le thème de leur intervention : l'air et l'or bleu, deux trésors à protéger pour les partager.

36^e AG du ICW-CIF à AVIGNON du 16 au 20 mai 2022 organisé par le CNFF

La 36^e Assemblée Générale du Conseil International des Femmes (ICW-CIF) sous la présidence de Jungsook Kim et organisée par le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) sous la présidence de Marie-Claude BERTRAND s'est déroulé à AVIGNON du 16 au 22 mai 2022 sur le thème : « Social protection for All Women and Girls: Sustainable Development for the World » Objectif n°5 du développement durable : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. »

Le 16 mai, de 13h30 à 18h00 au Palais des Papes s'est tenu le colloque d'ouverture organisé par le CNFF sur le thème : « L'égalité femmes/hommes pour atteindre le développement durable dans le monde. Pourquoi ? Comment ? ». Deux tables rondes, avec des personnalités expertes.

Ouverture par Irène TOLLERET, Députée au Parlement Européen, membre de la Commission des droits des femmes et de l'Égalité des genres.

Lecture du message de Sylvie Pierre-BROSSOLETTE, Présidente du HCE.

1^{ère} table ronde : Violences faites aux femmes et aux filles : la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Interventions :

- d'Anne NEGRE-BERGHEIM, Docteure en droit, Avocate au Barreau de Versailles, Présidente du Groupe Européen des Femmes Diplômées de l'Université, Membre de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe : la Convention d'Istanbul, traité majeur du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes.
- De Magda DE MEYER, Secrétaire Générale du CECIF : Présentation des travaux des Conseils Nationaux du CECIF pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- De Marie-Claire MORALDO, Présidente de l'association « Les Orchidées rouges » : Lutte contre l'excision et les mariages forcés et précoces.
- D'Alyssa AHRABARE, Juriste, Réseau européen des femmes migrantes : Les filles et les femmes migrantes, un groupe particulièrement ciblé par les violences sexistes et sexuelles
- De Magali BLASCO, Directrice de l'AMAV – Association de Médiation et d'Aide aux Victimes : Identifier, évaluer, protéger les victimes de violences domestiques.

2^e table ronde : l'autonomie de toutes les femmes et les filles impose une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Interventions :

- Catherine LESTERPT, Adjointe à la Cheffe de service Service Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes (DGCS) « Droits des Femmes, engagement de la France à l'Europe et à l'International »
- De Michèle VIANES, Présidente de « Regards de Femmes » : 44% des filles dans le monde n'ont pas accès à l'éducation. Quelles solutions pour atteindre l'ODD 4 d'ici 2030 ?
- De Corinne HIRSCH, Experte égalité professionnelle, Vice-Présidente du Laboratoire de l'égalité, Dirigeante du cabinet de conseil Aequiso : Pour une intelligence artificielle non sexiste.
- De Pierre-Yves GINET, co-fondateur et co-rédacteur en chef du Magazine Femmes ici et ailleurs : La place des femmes dans les infos : entre stéréotypes et invisibilité.
- De Manon BARBIN, Présidente fondatrice de Manoleta Vaucluse : Précarité et santé des femmes. L'endométriose une maladie longtemps ignorée.
- De CAPITAL FILLES avec Erick RUDIVER, Société Mc Cormick et Delphine PLASSE Société Saint-Gobain : Accompagner les jeunes filles et renforcer leur confiance en elles et en leur avenir professionnel.
- De Christelle GOUGELIN, Directrice GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) BTP Vaucluse : La Mixité des Métiers : vaincre les stéréotypes – les femmes dans les métiers du bâtiment.

- Nicole AMELINE, Ancienne Ministre chargée de l'égalité, Présidente de l'Institut International des droits de l'homme et de la Paix, Vice-Présidente du Comité CEDAW a conclu sur : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes : Cedef-Cedaw. La place des femmes dans le processus de paix.

Des Workshops/Ateliers de travail achèveront le colloque qui sera clôturé par Jungsook KIM, Présidente du Conseil International des Femmes –ICW/CIF.

LES SOROPTIMIST D'AVIGNON ont accueilli et enregistré les participantes et participants à ce colloque au Palais des Papes et apporté une aide précieuse au CNFF pour l'organisation. Nous les remercions chaleureusement.

A l'issue de l'Assemblée Générale du CIF, ont été élues des membres du CNFF, dont :

- Martine MARANDEL, Présidente du Conseil International des Femmes,
- Ludovina MOREIRA, Trésorière,
- Christiane TRICOT, Conseillère législation,
- Claudie BOUGON GUIBERT, Conseillère nutrition,
- Sophie LUBIN, conseillère jeunesse
- Marie-Claude BERTRAND, Coordinatrice communication : arts et lettres, mass media, éducation, musique, Représentante à Unesco

Par ailleurs, le CNFF a reçu le prix Mechta pour le projet Girls Tech Day en Guadeloupe, porté par Sophie Lubin.

9 résolutions ont été adoptées parmi lesquelles « Pour l'abolition universelle de la GPA » présentée par le CNFF et celle sur « l'IVG un Droit fragilisé » présentée par nos représentantes à l'UNESCO. ANNEXE 3 : Les résolutions à l'issue de l'AG du CIF

Le thème de travail 2022 – 2025 est « **Women 's empowerment : Peace and sustainable development** »

CECIF :

L'Assemblée Générale du CECIF s'est aussi tenue le 18 mai 2022; la nouvelle présidente qui succède à Brigitte POLONOVSKI est Viviane TEITELBAUM du Conseil Belge, Marie-Claude BERTRAND a été élue Vice-Présidente et Ludovina MOREIRA, Trésorière.

Lors de l'Assemblée Générale du CECIF du 22 octobre 2022 les actions prioritaires ont été votées : La résolution 1325 de l'ONU – La clause de l'Européenne la plus favorisée – communication.

Le plan d'action a été voté avec pour priorités :

- Œuvrer pour la mise en œuvre de la résolution 1325 de l'ONU
- Faire jouer la clause de l'européenne la plus favorisée
- Renforcer le réseau
- Agir pour que le droit à l'avortement soit mis dans la Charte des droits fondamentaux. Un book a été réalisé sur le droit à l'avortement en Europe.

Projets 2023 – 2024

2023

- Colloque février 2023 : Femmes et Précarité : Causes, Conséquences, Préconisations
- CSW 67 : évènement parallèle « Innovation par et pour les femmes »

2024

- Colloque : Féminisme(s) aujourd'hui

COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGUÉES REGIONALES

ANNEXE 1

RAPPORT 2022 POUR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Rapport par Irène MONLUN, déléguée du CNFF pour la Région Nouvelle-Aquitaine, Médiatrice pour la ville PESSAC, membre du Club Soroptimist International de BORDEAUX-Métropole.

En ma qualité de médiatrice de la ville de PESSAC, je m'emploie à créer du lien entre les nombreuses associations de terrain que je suis également sous la casquette de déléguée du CNFF.

Ainsi l'ONG Soroptimist International représentée à BORDEAUX par le Club S.I BORDEAUX-METROPOLE mène de nombreuses actions sur le territoire dont : participation à Octobre rose ainsi que des actions menées pour la lutte contre les violences faites aux femmes avec notamment un don à l'association Pessacaise « La Maison de Simone » dont je suis membre depuis plusieurs années. Cette maison a pour objet d'Ecouter, Conseiller et Orienter les femmes victimes et leurs enfants. Soutien et accompagnement dans les démarches et la recherche d'autonomie, gestion d'une structure d'hébergement permettant d'accueillir 4 femmes et jusqu'à 9 enfants, information et sensibilisation des personnes relais.

Nous suivons aussi particulièrement les actions menées par :

- L'association les Ochidées Rouges dont le siège social est à BORDEAUX qui œuvre en France et en Côte d'Ivoire pour l'éradication des mutilations sexuelles féminines, du mariage forcé et de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles dès leur très jeune âge,

- L'association Les Artémis qui s'occupent de l'endométriose et dont nous partageons largement la brochure (BD) « NiFolles ni Douillettes »

Un lien très amical avec l'Union Européenne des Femmes, Section Française dont la présidente locale est Christine GUITER permet de suivre et encourager leurs travaux.

Nous suivons également « La Maison de l'Europe » à BORDEAUX dont le directeur partage nos actions et réciproquement (films, conférences parfois à PESSAC, parfois à la salle MOLLAT à BORDEAUX etc)

Irène MONLUN

Déléguée Régionale Nouvelle Aquitaine

RAPPORT 2022

POUR LA REGION OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

L'Occitanie étant une grande région avec 13 départements, il est difficile de rendre compte de toutes les actions de terrain qui y sont menées et ceci d'autant plus qu'elles sont de plus en plus nombreuses, notamment à l'occasion du 8 mars (Mois de l'égalité) et du 25 novembre.

Au-delà de ces deux journées internationales, le travail de terrain des associations qui ont pour missions de défendre les droits des femmes, de sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre les violences faites aux femmes voient leurs champs d'actions se multiplier, notamment depuis le Grenelle pour lutter contre les violences conjugales lancé le 3 septembre 2019.

Je rappellerai le **Plan d'actions régional Occitanie 2017-2023 en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** conduisant à des actions.

Exemples d'actions financées en 2022 par la Région :

- Favoriser la mixité des métiers et des formations. La région finance l'ensemble des 13 CIDFF dans leur mission d'information et d'orientation des publics (financement de programmes de formation – d'actions de sensibilisation lors des salons T.A.F. (Salons Travail – Avenir – Formation). En 2022, ce sont plus de 65000 visiteurs. (cf photo de l'affiche du Salon TAF à TARBES)

Les CIDFF Occitanie soutenus par la Région :

- ont été en mesure de construire un outil qui promeut la mixité des métiers en réalisant les interviews de 13 professionnels dans les métiers occupés majoritairement par l'autre sexe.
- ont conçu un outil de sensibilisation à la connaissance des métiers et à la déconstruction des stéréotypes de genre. Dispositif « Cap Mixité ». De même, un outil de filtres de certains univers professionnels sur Instagram a aussi été créé pour que le public puisse se projeter dans un ou plusieurs univers professionnels.

Le CIDFF 65 a déployé ces outils : à la Maison de la Région à l'occasion du 8 mars avec 32 participants – à la Cité de l'Emploi en juillet 2022 auprès de 7 mamans isolées – à la Mission locale de BAGNERES DE BIGORRE avec 13 participants.

- Mise en place, avec la SNCF, d'une Charte des bons comportements pour une prévention du sexisme dans les trains régionaux.

- Sensibilisation des jeunes dans les Ets scolaires à l'égalité réelle : dispositif « Génération Egalité ». En 2022 sur le département des Hautes-Pyrénées, le CIDFF interviendra auprès de 25 classes de seconde.

- A l'occasion du 8 mars 2022 c'est tout au long du mois de mars que la Région a multiplié les actions de sensibilisation (40 événements) : expositions, projections de films (exemple un documentaire à MILLAU « Elles vivent ici », lectures, café débat, tables rondes etc.

La CCI Occitanie Pyrénées-Méditerranée et les CCI des départements ont multipliées les événements sur « Entreprendre quand on est une femme, c'est possible ! Où en est l'entrepreneuriat au féminin ?

Quelques exemples :

- La CCI du Gard accueille une fois par mois une permanence du CREF (Centre de Ressources pour l'entrepreneuriat féminin). Le 15 mars 2022, action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'entrepreneuriat au féminin.

- La CCI de l'Hérault : 29 mars 2022 à MONTPELLIER, en partenariat avec AXA organisation d'un événement : « Femmes des territoires »

- La CCI de TOULOUSE a organisé le 15 mars à SAINT-GAUDENS un atelier sur l'entrepreneuriat féminin avec les acteurs locaux.

- La CCI du Gers en partenariat avec les « Femmes Chefs d'Entreprise » a renouvelé l'évènement : « Jeunes – Femmes et Entrepreneuriat » avec les témoignages de 8 femmes cheffes d'entreprise du Gers.

POTENTIEL INDUSTRIELLES : Action portée par l'UIMM (Unions des Industries et Métiers de la Métallurgie) et Pôle Emploi dont l'objectif est de faire découvrir à des femmes en reconversion, les métiers de l'industrie, les potentiels de recrutement et les parcours de formation. Le CIDFF 65 a été associé à deux matinées « évènement » les 8 mars et 8 novembre 2022. Environ 40 femmes ont pu écouter les témoignages de femmes ayant déjà engagé une reconversion tout en conciliant formation ou activité professionnelle dans l'industrie et leur vie familiale. Elles ont pu visiter le centre de formation industrielle et échanger avec des entreprises qui recrutent ainsi qu'avec différents partenaires présents sur les stands. Pour les deux groupes le CIDFF a animé un atelier « Articulation des Temps de Vie ».

A l'occasion du 8 mars 2022 quelques exemples :

Les services du Préfet de Région Occitanie diffuseront sur le site de la Préfecture le portrait de Nathalie VALADE-MOREAU, cheffe d'une entreprise forestière d'abattage mécanisée dans les Pyrénées, élue à la Fédération Régionale des Entrepreneurs du Territoire Occitanie.

ALBI (81) sur plusieurs jours en mars : Exposition à la Maison de Ma Région « Les tronches de l'emploi », réalisée par la Mission Locale TARN SUD en coopération avec un graphiste. Exposition qui s'est déroulée sous la forme d'un jeu avec 13 doubles portraits photographiques en civil et en tenue professionnelle. (Le but trouver le métier en fonction de l'habit civil°. Objectif : sensibiliser les jeunes à l'influence du genre dans le choix des métiers et des milieux professionnels.

AUCH (32) : une exposition tout le mois de mars à la Maison de Ma Région sur « Antoinette 50 ans plus tard, l'histoire et devenir des luttes pour l'Egalité Femmes-Hommes de génération en génération »

Réunion d'information « CAP Mixité : les métiers ont-ils un genre » à la Maison de Ma Région animée par le CIDFF 32

BEZIERS (34) : Conception par des jeunes de 14 à 17 ans d'un Escape Game citoyen sur l'Egalité filles garçons dans un quartier de la ville.

En partenariat avec FACE, CIDFF, Femmes Cheffes d'Entreprises, Medef Hérault il y a eu le 8 mars, le « Lancement du groupe de travail : les entreprises se mobilisent pour l'Egalité professionnelle Femmes-Hommes »

CAHORS (46) : Le 8 mars Diffusion par le CIDFF 46 des clips et vidéos d'interviews de 13 femmes à la Maison de Ma Région (dispositif CAP MIXITE).

Une exposition de photographies de nus du 8 au 22 mars réalisés par un groupe de lycéennes d'un Et de Cahors pour dénoncer les violences faites aux femmes.

Une soirée lecture le 17 mars avec les bénévoles du Planning Familial, en lien avec l'exposition de photographies « Mises à Nu ».

CARCASSONNE (11) : Tout le mois de mars « Les femmes en lumière » Exposition photographique de portraits de femmes dans les quartiers populaires de la ville – Une table ronde le 8 mars sur « Relever les défis des cheffes dans le bâtiment » - Organisation d'un atelier découverte par le CIDFF 11 sur « Trouver son métier ». Le 18 mars, Lectures de femmes écrivaines (Louise MICHEL, Rosa Luxembourg, Gabrielle RUSSIER etc)

FOIX (09) : Exposition « Tous les métiers sont mixtes » commandée à l'Association Femmes ici et ailleurs. Exposition représentant des femmes dans des métiers dits « masculin » et des hommes dans des métiers dits « féminins ». À la Maison de Ma Région le 28 mars, des échanges sur « Femmes Entrepreneures : quels freins, quels accompagnements ? »

MONTAUBAN (82) : Journées Olympe de Gouges du 4 au 12 mars : « L'Art au féminin » pour aborder la question du genre dans les métiers artistiques et le rôle des femmes dans le processus de création. Organisées par la Ville de MONTAUBAN, il y a eu concerts, expositions, lectures, visites guidées, théâtre, danse, conférences, etc.

Une exposition de photographies et de panneaux suivie d'un débat, le 16 mars avec un atelier en partenariat avec le CIDFF 82 à la Maison de Ma Région de Montauban sur le thème « Stéréotypes et égalité femmes hommes dans les métiers ».

NARBONNE (11) : « Infos Métiers » par le CIDFF 11 le 8 mars.

TARBES (65) : Un village féministe sera ouvert sur une place de la ville avec des stands d'associations, syndicats et partis politiques. La ville de TARBES organisera une conférence débat sur le thème : « Les femmes et l'entrepreneuriat », un concert du chœur des femmes de la Compagnie les Hirondelles

TOULOUSE (31) : Exposition « L'effet Matilda » qui met à l'honneur les femmes scientifiques. « Les rencontres pour l'Egalité » sur plusieurs jours organisées par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

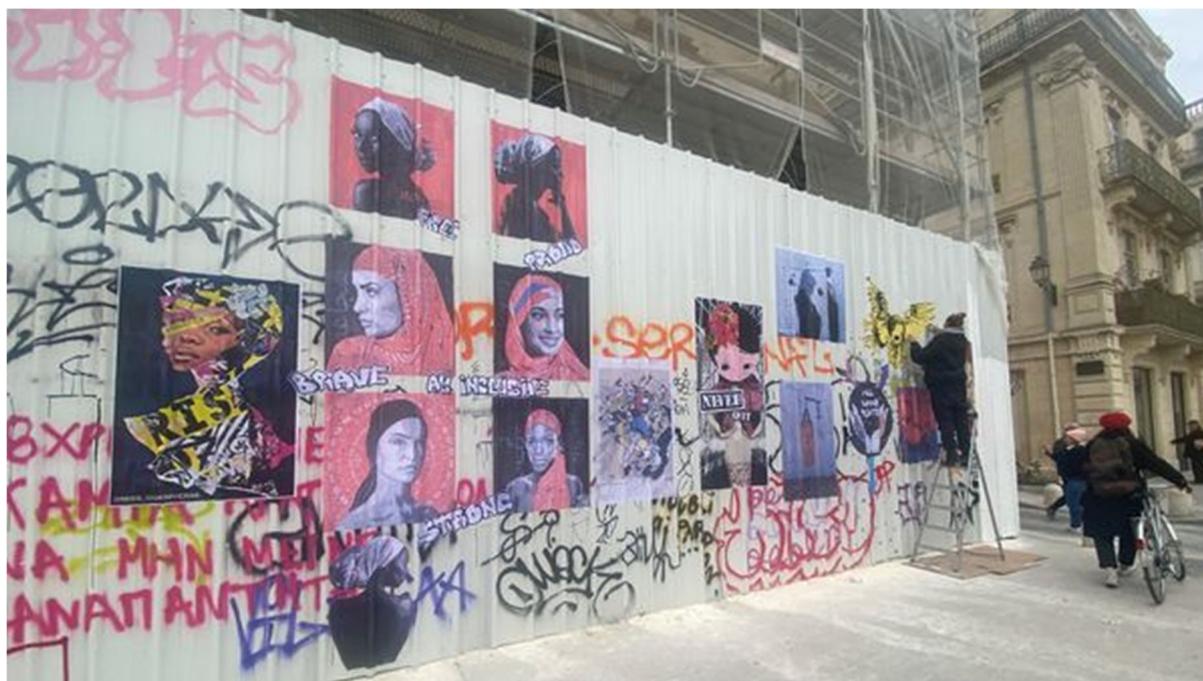
MONTPELLIER (34) : Conférence le 3 mars sur le thème « Pionnières, intrépides, elles ont écrit l'histoire de l'égalité » par Martine BRUNSWIG, ancienne déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité, conférence organisée par le CIDFF Hérault en partenariat avec un Comité de Quartier. Organisées par la ville de Montpellier des débats, conférences, projections et ateliers sur le thème : « Place aux femmes dans l'espace public ».

« Les métiers ont-ils un genre : Cap Mixité ! » animations, débats organisés par le CIDFF 34 à la Maison de l'Orientation.

« Femmes inspirantes dans le sport » le 9 mars : Projection du film « Sportives : le parcours médiatique des combattantes » sur la médiatisation du sport féminin et table ronde avec le producteur et le Comité régional Olympique d'Occitanie à la Maison Régionale des Sports de MONTPELLIER ;

Le 14 mars conférence de Ghada Hatem sur « la défense et la promotion des droits des femmes » Sur plusieurs journées, des initiations gratuites à l'auto-défense.

Le 29 mars organisé par le CIDFF 34 sur « les violences sexuelles et sexistes au travail ».



8 mars 2022 : Les chefs de la Cour d'Appel de MONTPELLIER ont permis à un collectif d'artistes femmes d'utiliser la palissade du Palais de Justice pour exposer leurs œuvres exprimant la lutte pour les droits des femmes et la fin des inégalités.

D'autres manifestations ont eu lieu tout le mois de mars 2022 dans d'autres villes de la région dont PERPIGNAN, CASTRES, RODEZ etc.

A l'occasion du 25 novembre quelques exemples :

Le 25 novembre à TOULOUSE, le Capitole a été illuminé en orange. Des conférences, expositions auront lieu dans la ville rose, ainsi qu'une marche nocturne.

MONTPELLIER : Des ateliers d'initiation à la self-défense, un colloque professionnel intitulé « L'enfant face aux violences conjugales : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité », seront organisées par le CIDFF 34.

Des campagnes de communication, un peu partout en Occitanie auront lieu, souvent en partenariat avec les services de l'Etat. (articles de presse – distribution dans les mairies, entreprises, cabinets médicaux, infirmiers, pharmacies etc des cartes « ARRETONS LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »).

Ainsi, pour le département des Hautes-Pyrénées, il y aura la reconduction de la campagne de communication « Les poches à pain » distribuées par une centaine de boulangeries du territoire autour du 25 novembre. À cette occasion les Centres Leclerc du département, le Secours Populaire et le Lycée Professionnel Lautréamont ont accepté de distribuer ces supports auprès de leur public. La distribution pour la première fois a été réalisé par les gendarmes en zone rurale, les agents de police sur le secteur de Lourdes et la Mairie de TARBES pour la ville et l'agglomération.

À cette occasion, la Secrétaire Générale de la Préfecture a rappelé que depuis 2006, 13 personnes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-compagnon. Si une trentaine de place sont dédiées en urgence aux femmes victimes de violence, elle a annoncé que deux hébergements temporaires sur 15 jours ont été réservés et seront gérées par France Victimes 65.

Ainsi, ce 25 novembre 2022, une convention a mis en place le dispositif d'éviction et d'hébergement d'urgence des auteurs de violences conjugales.



Dans les Hautes-Pyrénées, les violences dans la sphère privée ont augmenté de 13% en 2022 ce qui a conduit le CIDFF 65 à organiser non plus un jour par semaine, mais deux jours par semaine le temps des deux psychologues qui reçoivent et suivent les femmes et les enfants, grâce à des financements de l'Etat et de la CAF. Les sessions de sensibilisation des professionnels ont permis de toucher sur le département 176 participants (interprofessionnels – gendarmes – personnel du Conseil Départemental – CNFPT- personnel de la CAF – SPIP65- etc).

Christiane CHARBONNEL
Déléguée CNFF Région Occitanie

salon taf

RENCONTRES
FORMATIONS
EMPLOIS
APPRENTISSAGE
ORIENTATION

TARBES

TARBES EXPO
PYRÉNÉES CONGRÈS

MERCREDI
05 AVRIL

9H > 17H

0 800 00 70 70
la region.fr/taf



Inscription entreprises **3995**
(0,15 euro/min)



COMPTE-RENDU

DELEGUEE REGIONALE DE LA VIENNE

Le 28 Septembre 2022, l'UEF PC à Poitiers a été à l'initiative d'une mobilisation pour la Journée Internationale pour le Droit à l'avortement, en partenariat avec ... CIDFF, Soroptimist, Amnesty International, Politiqu'Elles, Europe Direct, LAFL, Europe Direct, BELS, Rotary et Lions Club. Exposition à l'Hôtel de Ville, implication de lycéennes et lycéens avec la lecture de textes au Jardin Simone Veil, porteurs de paroles sur la Place Leclerc, pour terminer par une Table ronde et des débats animés à l'Espace Mendès France.

- ▶ Le 24 novembre à Poitiers, le Pôle Universitaire de Psychiatrie et le CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) a proposé une formation " Justice Restaurative - Quels apports dans la prise en charge des auteurs ?"
- ▶ Le 25 novembre, le CIDFF86 était sur le Campus où on a présenté une vidéo pour sensibiliser aux violences subies par les femmes au sein du couple et le Violentomètre a été distribué sur l'ensemble du Campus.
- ▶ Exposition au Palais de Justice de Poitiers visible tout le mois de Novembre "Dis-moi ce que tu portais ce soir-là ?". Cette exposition vise à déconstruire les stéréotypes liés au viol et notamment ceux liés à la tenue vestimentaire portée par les victimes de ces crimes.

À Poitiers, le 26 novembre 2022, l'UEF a installé un Village Orange aux couleurs de l'ONU pour la Lutte contre les Violences Faites aux Femmes, avec une exposition de portraits de femmes ... femmes d'Ici et Ailleurs - et des mots forts ... NON c'est NON - - NON et STOP -

Puis ce fut une marche Orange, avec deux arrêts symboliques : le premier au Jardin Simone Veil pour une minute de silence pour rendre hommage aux nombreuses femmes victimes de féminicides en 2022.

Et le deuxième arrêt au Jardin des Droits Humains où nous ont rejoint les Iraniennes et les Ukrainiennes pour dénoncer le viol comme arme de guerre, les arrestations, les coups, les assassinats.

Au retour au Village, un Hommage émouvant a été rendu, en présence des élus, au Mémorial des Féminicides 2022 érigé sur les escaliers du Palais des Ducs d'Aquitaine.

Compte-rendu des actions du mois de mars à Poitiers

..

Un mois complet sur l'ÉGALITÉ à Poitiers du 1^{er} au 31 mars .

Poitiers s'est mobilisé avec les associations, les artistes, les militantes pour proposer aux poitevines et poitevins de voir, d'apprendre, de réfléchir, de débattre, de rire , de pleurer sur le thème des discriminations.

Tout au long du mois de mars, près d'une quarantaine de spectacles, ateliers, débats, films et expositions ont décliné les luttes actuelles et passées mais aussi les obstacles, si grands, avant l'égalité réelle et concrète.

L'UEF Poitou-Charentes, le 8 mars était à la Boutique Ephémère avec ses partenaires (Amies des Femmes de la Libération, Tisserands d'Humanité, Europe Direct) pour tenir des stands sur les droits des femmes, de l'excision, de la prostitution (droit de disposer de son corps) et de la précarité menstruelle ainsi que des ateliers pour les collégien.ne.s et les lycéen.ne.s contre les discriminations et la déconstruction des stéréotypes

Les adhérentes de l'UEF à Poitiers se sont réparties sur les différentes manifestations.

- Compte rendu de la recherche-action : **les huis clos familiaux**. Violences conjugales et intrafamiliales pendant les confinements dans l'ex Poitou- Charentes.

Site internet : <https://violences-familiales.prd.fr/> (Michèle Batut et Florence Briol)

- Conférence **Femmes et numérique** (Michèle Henri)

- Film « Je verrai toujours vos visages » suivi d'un débat sur la **Justice restaurative** (Jacqueline Daigre)

- Conférence organisée par la Cour d'appel de Poitiers, le Tribunal Judiciaire de Poitiers et le parquet du Procureur de la République : « **Le médecin face aux violences intrafamiliales** » (Michèle Batut et Sylvie Sap)

Introduction par Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers Mme Gwenola Joly-Coz sur les violences intrafamiliales, phénomène diffus, massif : 220 000 femmes qui ont déposé plaintes. Environ 140 féminicides tous les ans. Il y a entre 500 et 800 violents conjugaux sur un département toutes catégories confondues. Ce phénomène est basé sur une inégalité et une domination. Nous sommes baignés dans une culture d'inégalité dans nos sociétés qui est transposée dans le couple. Le féminicide est un crime de possession.

À) Les violences intrafamiliales dans la Vienne

2) Le rôle des services médicaux en matière de violences intrafamiliales

3) Le repérage des situations de violences intrafamiliales

4) L'établissement de certificats médicaux constatant les violences

5) L'adaptation du secret médical face aux violences intrafamiliales

6) Le signalement de situations de violences intrafamiliales

Quelques chiffres dans la Vienne :

A ce jour, il y a 32 ordonnances de protections en cours, 37 téléphones graves danger attribués et 12 bracelets anti-rapprochements actifs

B) Restructuration de l'UMJ : lieu dédié à la prise en charge de la violence (tous types de violences intra ou extrafamilial) : 3 structures : UMJ, Maison de Frehja, UAPED

Objectifs de la Maison de Frehja :

- Parcours d'accompagnement global des femmes victimes de violences, sur un lieu unique centralisant une prise en charge médicale, psychique et sociale, avec ou sans dépôt de plainte.

Chiffres dans la Vienne : 119 femmes en consultations UMJ en 20223 (dont 83 VC)
. 63 consultations InfirmièreDE

- . 31 rdv assistante sociale
- . 40 consultations Psychologue
- . 10 dossiers conservatoires

Missions de l'UAPED

Sur réquisition judiciaire :

- Accueil et accompagnement de l'enfant tout au long par l'infirmière
- audition filmée à laquelle assiste l'infirmière et/ou la psychologue
- entretien avec l'infirmière ou la psychologue
- examen médico-légal +/- examen gynécologique
- examen AS si nécessaire

Hors réquisition judiciaire

- Evaluation médicale, sociale et psychologique

Lien avec la maison des femmes (enfants exposés aux violences conjugales)

Chiffres pour les mineurs dans la Vienne

- 40 IP et 17 signalements depuis l'ouverture

- 149 mineurs examinés en 2023 : 89 VIF (60%), 58 % violences physiques, 68 % violences sexuelles

Centre Régional de Psychotraumatologie . Impact psychique des violences conjugales

La violence comme évènement traumatique : c'est un évènement brutal qui menace notre vie ou notre intégrité physique ou psychique.

Traumatisme psychique = effraction des défenses

Ils existent différents troubles psychiatriques : la dépression, la dépendance à l'alcool, la tentative de suicide, les troubles psychosomatiques

La dépression est le premier trouble psychiatrique retrouvé chez les femmes victimes de violences. (35 à 63 %). Les violences psychologiques et sexuelles ont un impact+++ au niveau psychique et augmentent la sévérité de la dépression.

Troubles somatiques (troubles digestifs, lombalgies chroniques, céphalées, palpitations...)

**Michèle Batut,
Déléguée régionale de la Vienne**

**DOCUMENT REMIS PAR MARIE-
CLAUDE BERTRAND A MADAME
VAQUIERI, CONSEILLERE
EGALITE ECONOMIQUE
D'ISABELLE ROME**

ANNEXE 2



Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Madame Anaïs VAQUIERI
Conseillère Egalité économique
En charge des Relations avec les associations
droits des femmes
Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les
Hommes, de la Diversité et de l'Egalité des Chances

Entretien du 14 OCTOBRE 2022

Madame la Conseillère,

Comme suite à ma demande de rendez-vous avec Madame la Ministre Isabelle ROME, je vous remercie de me recevoir au ministère, accompagnée de Christiane CHARBONNEL, secrétaire générale CNFF, Présidente du CIDFF65 et Michèle VIANES Vice-Présidente du CNFF, Présidente de Regards de Femmes.

Le Conseil National des Femmes Françaises est une Fédération d'associations féminines et féministes, apolitique et non confessionnelle, qui œuvre depuis plus de 120 ans, pour les droits des femmes et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. J'ai plaisir à vous remettre copie de la pétition du Conseil National des Femmes Françaises en faveur de l'extension aux Femmes du suffrage dit « universel ». L'original de ce document est actuellement exposé au Musée Carnavalet 23 rue de Sévigné PARIS 3^e « Parisiennes citoyennes | Engagement pour l'Emancipation des Femmes (1789-2000). J'espère avoir aussi le plaisir d'en remettre un exemplaire en main propre à Madame la Ministre.

Outre les associations, le CNFF compte également des membres individuels choisis pour leur expertise et des déléguées régionales, lesquelles, avec les représentantes d'associations font remonter les problématiques et agissent au plus près des territoires.

J'ai l'honneur de vous remettre une fiche plus complète de notre présentation, notre rapport d'activité 2021, nos livres blancs sur l'égalité professionnels entre les femmes et les hommes publiés en 2020 et fin 2021 ; l'édition 2021 a été labellisée Génération Egalité Voices ONU Femmes France et Préfacée par Madame Elisabeth MORENO Ministre Déléguée prédécesseure de Madame Isabelle ROME. Ce livre blanc a été remis officiellement lors de notre colloque « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes Ombres et Lumières » qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2021 au Palais de la Femme à Paris et qui a été clôturé par Madame Delphine O Ambassadrice, Secrétaire générale du forum Génération Egalité.

Nous avons salué la loi RIXAIN dont nous avons exposé les grandes lignes lors de ce colloque. Le CNFF considère que cette loi constitue une avancée essentielle pour briser le plafond de verre et est particulièrement attaché à son application effective. Nous souhaitons l'application réelle de sanctions significatives aux entreprises réfractaires.

Pour le CNFF, il faut poursuivre l'instauration de la parité dans toutes les institutions politiques, sociales et économiques. Nous considérons que partout où elle a été mise en place, elle a constitué un progrès considérable, non seulement pour les femmes et les hommes mais aussi pour les institutions concernées et pour l'ensemble de la société.

Nous continuons l'organisation de journées du numérique pour les filles « GIRLS TECH DAY » afin de les inciter à s'orienter vers les études et carrières STIM, tout en incluant la culture de la mixité des métiers, du respect entre les filles et les garçons. (OUTRE MER – REGION PARISIENNE - PROVINCE). A ce sujet, comme nous l'avons demandé au sein du groupe éducation du Grenelle contre les violences intra familiales, nous appelons à intensifier et rendre obligatoire, dans tous les établissements scolaires l'éducation à l'égalité et au respect entre les filles et les garçons. Cela doit aussi se traduire dans tout l'écosystème de l'école, des enseignants aux manuels scolaires et aux installations. De même, Il faut lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les grandes écoles, le sexisme ambiant dans certaines d'entre elles, car elles constituent un moyen de dissuasion à l'encontre des jeunes femmes qui auraient toutes les aptitudes intellectuelles pour y accéder.

Notre prochain colloque sera « Femmes et Précarité : Quelles origines ? Quelles conséquences ? Quelles actions à mener » et devrait se tenir le 4 février 2023 au Palais du Luxembourg sous le haut patronage d'Annick BILLON Présidente de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat. L'objectif est d'apporter un éclairage sur tous les aspects de la précarité dont les femmes sont particulièrement touchées : femmes en milieu rural, dans les quartiers, familles monoparentales, victimes de violences, les effets et les conséquences pour elles et leurs enfants : sur la santé, le décrochage scolaire, l'accès au sport et à la culture et les préconisations pour y mettre fin. **Nous espérons vivement que Madame la Ministre nous fera l'honneur de sa présence, (ouverture, clôture selon son agenda)**

Lutte contre les violences intra familiales : Nous avons participé aux groupes de travail du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales (éducation – accueil dans les commissariats – Outre-Mer – santé) et suivons avec une très grande attention l'application des mesures issues de ces travaux. Nous sommes préoccupées par la problématique des prises en compte des violences psychologiques, des cyberviolences, du harcèlement en ligne ainsi que par l'industrie pornocriminelle. Nous saluons l'annonce d'une mission parlementaire chargée de faire des propositions dans le but d'améliorer le traitement judiciaire de ces violences. Nous attirons l'attention sur les difficultés rencontrées par les femmes victimes de violence qui recherchent un emploi lorsqu'elles sont reçues par des professionnels non formés à cette problématique.

Nous soutenons l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution française et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et avons rédigé le communiqué ci-joint à cet effet ;

A l'échelon international et européen, le CNFF est affilié au CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES, ONG (fondée en 1888) qui a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, ainsi qu'au CENTRE EUROPEEN DU CIF – CECIF – A ce titre, nous avons reçu la 36 -ème assemblée générale Du CIF qui s'est tenue à AVIGNON du 16 au 20 MAI dernier.

A cette occasion, nous avons organisé au Palais des Papes à AVIGNON le colloque d'ouverture « l'égalité femmes /hommes pour atteindre le développement durable dans le monde. Pourquoi ? Comment ? » la 1^{ère} table ronde avait pour objectif de faire mieux connaître la convention d'Istanbul, la deuxième table ronde avait pour objectif de sensibiliser à l'autonomie de toutes les femmes et les filles et à la CEDEF-CEDAW – Des femmes de plus de 30 pays répartis sur tous les continents étaient présentes. Nous avons remis aux participantes les exemplaires en Français et en Anglais des CHIFFRES-CLES-EDITION 2021 VERS L'EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES du MINISTERE que la DGCS avait eu l'amabilité de nous faire parvenir, ainsi que nos livres blancs.

Au cours de cette semaine d'échanges entre membres des conseils nationaux des différents pays, ont été votés les 9 résolutions ci-jointes pour la réalisation desquelles les conseils nationaux sont appelés à agir ainsi que le **thème triennal 2022-2025 : « l'autonomisation des femmes : Paix et développement durable »**. **En travaillant sur ce plan d'action, les conseils nationaux sont invités à tenir compte des ODD notamment les ODD 5, 13 et 16.**

Lors de cette assemblée générale, Madame Martine MARANDEL Immédiate Past présidente du CNFF a été élue Présidente du Conseil International ; c'est la 2^{ème} française à occuper ce poste à l'échelon international depuis la fondation de l'organisation. 5 autres membres du Comité Exécutif du CNFF ont été élues à des postes internationaux et 2 ont été aussi élues respectivement Vice-présidente et trésorière du Centre Européen du CIF.

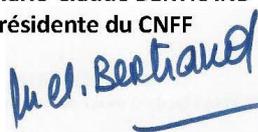
Chaque année, le CNFF participe à la CSW au sein de la délégation ministérielle française et organise des évènements.

Je souhaite vivement rencontrer Madame la Ministre afin de lui faire part en priorité de nos actions, de nos recommandations et d'échanger sur des sujets qui nous semblent prioritaires.

Je vous remercie de votre attention

Et vous prie de croire, Madame la Conseillère, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Marie-Claude BERTRAND
Présidente du CNFF



**RESOLUTIONS VOTEES
LORS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU CONSEIL
INTERNATIONAL DES FEMMES**

AVIGNON, 2022

ANNEXE 3



**INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES**
36ème Assemblée Générale Avignon, France
16-21 mai 2022

- 1 Corruption (Réaffirmation et mise à jour)
- 2 L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), un Droit Fragilisé
- 3 Pour l'Abolition Universelle de la Maternité de Substitution (GPA)
- 4 Protéger les Enfants contre l'Exposition en Ligne à la Pornographie, à l'Exploitation et à d'autres Préjudices
- 5 Développement de la Condition de la Femme et de la Fille pour un Changement Inclusif des Zones Rurales
- 6 L'impact du Changement Climatique sur les Femmes et les Filles
- 7 Faire Connaître le Rôle de l'Énergie dans le Développement Humain
- 8 Promouvoir l'Égalité d'Accès à la Protection Sociale pour les Femmes et les Filles
- 9 Promouvoir le rôle des Femmes dans la Résolution de Conflits et la Construction de la Paix

Résolution 1

CORRUPTION

(Réaffirmation et mise à jour)

Réitérant la Résolution du CIF CORRUPTION adoptée lors de l'Assemblée Générale du CIF 2015 à Izmir,

Gardant à l'esprit la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) adoptée par la résolution 58/4 de l'AG en 2003 et en vigueur depuis décembre 2005,

Rappelant la nécessité d'une éducation préventive anti-corruption efficace et adaptée au contexte,

Reconnaissant que la corruption constitue un obstacle sérieux pour les ODD et une menace pour la réalisation de l'Agenda 2030 se référant au Développement Durable,

Conscient que la corruption touche les femmes de manière disproportionnée,

Conscient que l'égalité des sexes est une condition préalable au Développement Durable et que les femmes sont affectées différemment par la corruption que les hommes, et qu'il est également nécessaire de prendre en compte les perspectives spécifiques des femmes et des hommes,

Notant avec préoccupation que la corruption empêche les femmes de faire partie des postes de prise de décisions publiques et privés,

Soulignant que la corruption exacerbe les inégalités entre les sexes et empêche les femmes d'accéder à leurs droits sociaux et économiques, et réduit les ressources publiques dont elles disposent,

Réalisant que la corruption désavantage les femmes lorsqu'elles cherchent à accéder à des opportunités économiques,

Conscient que le COVID-19 a exposé les risques majeurs que la corruption crée dans le secteur de la santé, de l'environnement, de la traite des personnes et du trafic de migrants et de la violation des droits humains fondamentaux,

Soulignant que la corruption constitue une menace importante pour la santé publique dans le monde,

Déclarant que la corruption compromet les réponses justes, efficaces et équitables à la crise et la capacité des États à répondre aux situations d'urgence telles qu'une double crise sanitaire et économique,

Conscient du lien entre la corruption et la criminalité environnementale,

Gravement préoccupé par le fait qu'en temps de crise, d'instabilité et de fermeture de frontières, la corruption, en tant que facilitateur du trafic illicite de migrants, représente un grand danger pour les peuples disparates,

Conscient de l'interaction entre le crime organisé et la corruption, en particulier la corruption trans-frontalière afin d'améliorer les efforts de lutte contre la corruption (UNTOC et UNCAC),

Gardant à l'esprit le rôle important de la Société Civile, des ONG et des organisations communautaires à la base, dans la prévention de la corruption et dans le renforcement des capacités à l'appui de la prévention de la corruption,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS NATIONAUX à:

- Exhorter leurs gouvernements respectifs à soutenir, signer et ratifier la CNUCC si ce n'est déjà fait;
- Rappeler aux gouvernements l'article 13 de la Convention qui encourage les États parties à promouvoir la participation active de la Société Civile dans la prévention et la lutte contre la corruption;
- Exhorter leurs gouvernements respectifs à inclure les ONG (Société Civile) dans la CNUCC à toutes les étapes du processus d'examen à sa mise en œuvre (Résolution 4/6 de la Déclaration de Marrakech);
- Reconnaître la demande que les ONG doivent être incluses dans le suivi de l'UNGASS après des années d'exclusion de la participation aux négociations;
- Suivre de manière critique les opportunités et les avantages du numérique ainsi que les risques et les limites de la technologie dans la prévention de la corruption;
- Demander aux gouvernements d'intégrer les considérations de genre et de collecter des données ventilées sur les formes de corruption sexospécifiques et leur impact sur les femmes;
- Condamner strictement les formes de corruption sexistes telles que la sextorsion, les faveurs et avantages sexuels en tant que forme de pot-de-vin;
- Rechercher la coopération avec la CEDAW afin de formuler des politiques anti-corruption inclusives et sensibles au genre;
- Veiller à ce que les mécanismes de dénonciation et de signalement soient sensibles au genre et que les femmes puissent signaler en toute sécurité les cas de corruption et exiger des comptes;
- Assurer un équilibre entre les sexes dans les mécanismes d'examen et les groupes d'experts traitant de la corruption;
- Rappeler aux gouvernements les obligations contenues dans le document final de l'UNGASS 2021 et la résolution A/RES/S-32/Add.1 adoptés par l'UNGASS le 2 juin 2021 « Notre engagement commun à relever efficacement les défis et à mettre en œuvre des mesures pour prévenir et combattre la corruption et renforcer la coopération internationale », la Déclaration

de Kyoto 2021, la Déclaration de Marrakech sur la Prévention de la Corruption 2011, la Déclaration Commerciale de Bali 2008, la Déclaration d'Abou Dhabi 2019, le Document final du Forum de l'ONU DC sur l'Egalité des Sexes 2021 (Aspects liés au genre dans la lutte contre la corruption), les Lignes directrices de l'ONU DC "Elevez la voix pour la Santé!", les Lignes directrices pour permettre la protection des dénonciateurs dans le Secteur de la Santé » 2021, le Rapport de l'ONU DC « Le Moment est venu. Aborder les Dimensions de Genre de la Corruption » 2020.

Résolution 2

L'INTERUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG), UN DROIT FRAGILISE

A la mémoire de Lise Bedossa

Rappelant l'Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits Humains (10 décembre 1948), l'Article 12 de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes et son Protocole facultatif (CEDEF/CEDAW), ratifiée par 151 États et entrée en vigueur en 1981, la Déclaration et la Plateforme de Pékin (septembre 1995) affirmant que les droits de la Femme incluent le droit pour celle-ci d'avoir le contrôle de sa sexualité et de prendre toutes décisions concernant sa santé sexuelle et reproductive, en toute responsabilité et libre de toute coercition, discrimination et violence, les résolutions du Parlement européen recommandant explicitement aux États membres de légaliser l'avortement et affirmant que le refus d'accès à l'avortement constitue une forme de violence à l'égard des femmes, la Convention Européenne des Droits Humains (4 novembre 1950), la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne (décembre 2000), les principes directeurs internationaux de l'UNESCO sur l'éducation à la sexualité (10 janvier 2018), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique (Convention d'Istanbul, adoptée 7 avril 2011 et entrée en vigueur le 1er août 2014),

Considérant que le vote de l'Argentine, en décembre 2020, en faveur de la légalisation de l'avortement (seulement autorisé dans 4 pays du sous-continent latino-américain) permettra, à l'heure où des reculs majeurs se font jour, de dynamiser la lutte des femmes pour garantir leurs droits et donner à celle-ci une force internationale et inter générationnelle,

Constatant que l'avortement est un droit fragilisé encore peu accessible à l'échelle mondiale et pratiqué par seulement 4% de la population mondiale et 39.5% des femmes, que plus de la moitié des avortements sont clandestins, et donc pratiqués dans des conditions précaires, qu'il existe une volonté évidente de restreindre le droit d'accès à l'avortement, par exemple:

- la déclaration commune, en octobre 2020, de 32 pays (dont les États Unis, le Brésil et la Hongrie), s'attaquant frontalement au droit à l'IVG, sous prétexte de préserver le bien-être et la santé de la femme, ainsi que de renforcer les liens familiaux,
- la décision de la Pologne d'appliquer un arrêt du Tribunal Constitutionnel, en date du 22 octobre 2020, déclarant la loi existante incompatible avec la Constitution, ce qui revient à une interdiction totale de l'avortement et à une violation des droits humains,
- la possibilité pour les médecins de faire appel à la « clause de conscience » les autorisant à ne pas pratiquer d'actes pouvant heurter leurs convictions morales et/ou religieuses,
- la pratique d'actes de violences visant à perturber l'accès aux établissements de santé pratiquant des IVG, en exerçant des pressions morales et psychologiques et des menaces à l'encontre des personnels médicaux ou des femmes enceintes venues subir une IVG,

Conscient de la nécessité de combattre les pratiques de violence, qualifiées de « délits d'entrave » (reconnues et sanctionnées en France par les lois de 1993 et 2004), qui diffusent et transmettent librement sur Internet des fausses allégations et indications, de nature à induire intentionnellement les femmes en erreur sur les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une IVG,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS AFFILIÉS ET LEURS MEMBRES

à:

- **coopérer avec toutes les parties prenantes, y compris les autres ONG, pour combattre toute forme de limitation au droit à l'IVG;**
- **œuvrer pour une dépenalisation universelle et sans condition de l'IVG;**
- **organiser une veille sur les pratiques du recours à l'avortement dans leurs pays respectifs;**
- **éduquer et informer les femmes pour les alerter sur les fausses informations (fake news) visant à les dissuader d'avoir recours à l'IVG;**
- **associer les jeunes et les femmes, les jeunes femmes en particulier, aux prises de décision;**
- **insister sur l'urgence et la nécessité de mettre en place des sanctions effectives à l'encontre des sites et réseaux sociaux anti IVG diffusant des fausses informations;**
- **supprimer les barrières qui empêchent l'accès à l'avortement;**
- **promouvoir au sein des systèmes scolaires formels et informels une éducation qui donne une large place aux droits humains de la personne, et aux droits des Femmes en particulier.**

Résolution 3

POUR L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA MATERNITÉ DE SUBSTITUTION (GPA)

Rappelant

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes et son Protocole facultatif (CEDAW/CEDEF - 1981),
- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989),
- les résolutions du Parlement européen (2015), condamnant la pratique de la GPA qui va à l'encontre de la dignité humaine, de la dignité de la femme, et dont le corps et les fonctions reproductives sont utilisées comme des marchandises,
- la décision du Conseil de l'Europe, en 2016, de rejeter un rapport favorable à la GPA, recommandant une GPA « éthique » ou « encadrée », par opposition à une GPA « commerciale »,

Considérant

- que, pratiquée au sein d'un marché mondialisé en pleine expansion, la Gestation Pour Autrui (GPA) instrumentalise le corps de la femme pour favoriser les intérêts particuliers de personnes et les intérêts mercantiles de filières médicales, juridiques et commerciales,
- que la GPA est contraire à la dignité de la femme et constitue une exploitation et un asservissement des femmes, plus particulièrement les plus vulnérables d'entre elles,
- que la pratique de la GPA comporte pour la femme qui s'y prête, outre les risques habituels de la maternité, de multiples risques de santé, avec notamment des risques d'infections et des risques dus à des traitements hormonaux ou à la prise de médicaments,
- que la GPA nuit à l'intérêt supérieur de l'enfant, objet de transactions entre la vraie mère et la mère de substitution,
- qu'une étape importante vers l'interdiction de légaliser la GPA a été franchie avec la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), en date du 18 mai 2021, de s'opposer à la « filiation d'intention » pour les enfants nés par GPA à l'étranger ; celle-ci est en effet jugée non conciliable avec « l'intérêt supérieur de l'enfant », et contraire à l'éthique de la dignité de la femme,

Dénonçant

- le rôle capital, et néanmoins préjudiciable, joué par les Agences dans le choix et l'organisation des rencontres avec les mères porteuses, alimentant ainsi une exploitation financière, commerciale et fructueuse de cette pratique,

- la position de la Conférence de la Haye, une institution intergouvernementale qui œuvre à l'unification des règles de droit privé international et qui, en travaillant sur la réglementation de la GPA, risque d'en faire une pratique « installée », donc socialement acceptable, favorisant ainsi le commerce mondial des mères porteuses, Estimant
- que l'avenir de l'enfant, notamment l'avenir physique, pourrait être définitivement compromis, au cas où la mère porteuse resterait anonyme,
- que la GPA, même éthique, restera toujours un asservissement du corps féminin et que la reconnaissance d'une GPA éthique, par opposition à une GPA commerciale, ne peut que cautionner ce qui existe dans un certain nombre de pays, à savoir l'exploitation d'êtres humains à des fins de reproduction, Constatant
- que le « Collectif International pour l'Abolition de la Maternité de Substitution » (CIAMS), dont le Conseil National des Femmes Françaises est membre, milite activement pour l'abolition universelle de la GPA,

Affirmant

- que l'enfant ne peut être ni vendu ni donné comme un bien, même si, au lieu d'une rémunération, il y a « compensation »,
- que, si la GPA, même éthique, demeure un asservissement du corps féminin, elle est aussi un déni de droit, y compris du « droit de l'enfant ». On ne doit donc pas parler de « droit à l'enfant », mais seulement de « droits de l'enfant ». Il n'y a pas de GPA éthique, pas plus qu'il n'y a d'esclavage éthique,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS NATIONAUX AFFILIÉS:

- à soutenir l'action du Collectif International pour l'Abolition de la Maternité de Substitution dans tous les pays membres, de façon que de telles pratiques indignes puissent ne plus avoir cours;
- à insister sur la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre une Convention sur l'abolition universelle de la GPA et recommander aux Etats Membres de s'engager dans cette direction au sein des Nations Unies.

Résolution 4

PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE L'EXPOSITION EN LIGNE A LA PORNOGRAPHIE, A L'EXPLOITATION ET A D'AUTRES PRÉJUDICES

Considérant que les enfants du monde entier accèdent de plus en plus à Internet sur les smartphones, les tablettes, les ordinateurs et les consoles de jeux à la maison, à l'école et via un Wi-Fi public ouvert et que la recherche indique que l'âge moyen d'un enfant exposé à la pornographie en ligne est de 11 ans,

Préoccupé que la surveillance parentale et la législation existante ne protègent pas les enfants contre les prédateurs en ligne et contre l'accès et l'exposition à la bibliothèque en ligne de pornographie souvent violente, dégradante et en croissance exponentielle, monétisée commercialement par l'industrie du divertissement pour adultes, connue pour inclure également la pornographie juvénile (CSAM),

Conscient que l'exposition des enfants a un impact négatif sur le bien-être social, sexuel, émotionnel, physique et mental des enfants et des jeunes et est reconnue comme un problème de santé et de sécurité publiques, une position soutenue par la recherche en neurosciences qui affirme que l'exposition précoce à la pornographie est fortement corrélée à l'agression sexuelle verbale et physique chez les garçons et à la victimisation sexuelle chez les filles, et considérant que l'exposition à de tels contenus dans l'enfance renforce le développement d'attitudes propices au harcèlement et à la violence qui se manifestent à l'âge adulte,

Notant que les entreprises de pornographie/divertissement pour adultes, y compris celles qui utilisent des plateformes du Dark Web et les serveurs qui les supportent, ont une portée internationale et ont besoin d'une réponse internationale concertée et coordonnée encourageant les gouvernements nationaux à donner la priorité à l'atténuation de cette menace,

Rappelant que les mécanismes de vérification de l'âge offrent une protection efficace qui protège les enfants et les jeunes contre l'exposition à la pornographie et aux prédateurs en ligne, et l'Observation générale 25 de la Convention relative aux droits de l'enfant de 2011 (Protection contre l'exploitation économique, sexuelle et autre), stipule spécifiquement que « des systèmes robustes de vérification de l'âge devraient être utilisés pour empêcher les enfants d'avoir accès à des produits et services qui sont illégaux de posséder ou d'utiliser »,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS AFFILIÉS à EXHORTER LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS à:

- **Veiller à ce que des garanties solides, y compris des mécanismes de vérification de l'âge, soient en place pour protéger les enfants et les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, contre l'exposition en ligne à des abus et à l'exploitation et/ou contre l'accès et/ou l'exposition par inadvertance à la pornographie;**
- **Déterminer si leur législation nationale préexistante est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, ou si un amendement ou une nouvelle législation est nécessaire pour se conformer à leurs obligations conventionnelles;**
- **Adopter et appliquer la législation visant à protéger les enfants et les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité contre les préjudices en ligne en mettant en œuvre une stratégie qui exige, dans le cadre d'un cadre numérique solide, que tous les fournisseurs de services Internet et les sites de médias sociaux adoptent des mesures de protection de tiers qui incluent des mécanismes de vérification de l'âge;**
- **Octroyer un financement durable pour des outils médico-légaux en ligne spécialisés et des ressources et lignes directrices de la police nationale afin de garantir que les plateformes pornographiques et de médias sociaux, les entreprises technologiques et les fournisseurs de services Internet respectent les mesures de protection de l'âge;**
- **Assurer la conformité et poursuivre les plateformes de pornographie et des médias sociaux, les entreprises technologiques et les fournisseurs de services Internet qui ne respectent pas les sanctions telles que le blocage de l'accès à leurs sites Web dans leurs juridictions respectives.**

Résolution 5

DÉVELOPPEMENT DE LA CONDITION DE LA FEMME ET DE LA FILLE POUR UN CHANGEMENT INCLUSIF DES ZONES RURALES

Constatant que de nombreuses femmes rurales demeurent toujours marginalisées socialement et économiquement,

Alarmé par les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie du COVID-19 ayant aggravé la situation des femmes rurales,

Conscient du rôle des femmes rurales dans la promotion du développement social, de la résilience alimentaire et de la diminution de la pauvreté en milieu rural,

Réaffirmant qu'elles sont ouvrières, travailleuses journalières ou saisonnières, travailleuses familiales confrontées à des disparités de genre, et à un accès inégal aux revenus,

Conscient des contraintes que la femme rurale rencontre pour l'accès aux principaux facteurs de production dont le foncier, l'eau, le financement et l'accompagnement technique,

Réaffirmant que l'activité de nombreuses femmes rurales reste informelle et peu valorisée au sein de la société,

Conscient de l'impact du changement climatique et du rôle des femmes rurales dans l'agriculture, l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et le renforcement de leur résilience face à ce changement climatique,

Rappelant que la plate-forme d'action de Beijing et que la réalisation du programme de développement durable 2030 exigent de mettre davantage l'accent sur le développement rural,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS AFFILIÉS à EXORTER LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS POUR QU'ILS PRENNENT DES MESURES VISANT à:

- **Mettre à jour l'arsenal juridique pour garantir la protection des droits économiques et sociaux des femmes rurales;**
- **Promouvoir la création de mini projets et de projets intégrés en structurant l'économie rurale informelle;**
- **Encourager l'intégration des entreprises des femmes rurales dans l'économie formelle;**
- **Renforcer un meilleur accès des femmes et des filles rurales aux moyens de production, aux ressources et aux perspectives économiques;**
- **Promouvoir l'autonomisation de la femme rurale pour une croissance économique inclusive;**
- **Renforcer les compétences des femmes rurales en les accompagnant pour la création de micro et petites entreprises;**
- **Promouvoir l'égalité des genres et œuvrer pour l'autonomisation économique des femmes rurales afin de leur permettre de jouir de leurs droits fondamentaux et d'accroître leur contribution à un développement durable;**
- **Mettre les nouvelles technologies au service de l'autonomisation économique et financière des femmes rurales;**
- **Promouvoir l'innovation et créer des systèmes de protection et de valorisation du travail de la femme rurale;**
- **Encourager les femmes rurales micro-entrepreneurs à s'organiser collectivement en coopératives, en groupement professionnels permettant un développement dans la production et la commercialisation.**

Résolution 6

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FEMMES ET LES FILLES

Rappelant le thème prioritaire de la 66^e session de la CSW qui a mis l'accent sur la question cruciale des politiques et programmes de lutte contre le changement climatique, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe ; la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro 1992); l'Accord de Paris sur le changement climatique et le récent Pacte climatique de Glasgow COP26; la contribution des femmes au développement économique et social et à la protection de l'environnement, qui sont des facteurs de renforcement pour le développement durable, doit être reconnue et soutenue, ainsi qu'une perspective sexospécifique claire, nécessaire pour la gestion de l'environnement,

Reconnaissant le fait que les impacts du changement climatique affectent différemment les femmes et les hommes, particulièrement dans les pays en développement, où les femmes sont responsables de la collecte et de la production de la nourriture, de la collecte de l'eau et de l'approvisionnement en combustible pour le chauffage et la cuisine ; avec le changement climatique, ces tâches deviennent plus

difficiles et les crises climatiques extrêmes, telles que les sécheresses et les inondations, ont un impact plus important sur les pauvres et les populations les plus vulnérables, et en particulier sur les femmes qui représentent 70 % des pauvres dans le monde,

Constatant que les femmes ont prouvé qu'elles ont la possibilité de montrer la voie vers des solutions pratiques plus équitables et durables, et qu'elles peuvent jouer un rôle crucial dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ; reconnaissant que les initiatives et les innovations des femmes ont transformé la vie et les moyens de subsistance, et accru la résilience climatique et le bien-être général, alors que les droits fonciers restreints, le manque d'accès aux ressources financières, le manque de formation et de technologie et l'accès limité aux arènes de prise de décision politique, empêchent souvent les femmes de jouer un rôle significatif dans la lutte contre le changement climatique et d'autres défis environnementaux,

Réaffirmant la Plateforme d'action de Pékin, Rio +20, Le Programme de Travail de Lima sur le Genre adopté à la COP20 en 2014, l'Accord de Paris en 2018 et le Pacte Climatique de Glasgow,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS NATIONAUX AFFILIÉS À :

- **Forger des coalitions pour s'assurer que les parties prenantes reconnaissent le rôle central des femmes dans toutes les politiques environnementales et dans la réduction des catastrophes, et adopter une approche holistique et coordonnée pour intégrer une perspective de genre dans tous les programmes traitant du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles;**
- **Coopérer avec les associations environnementales de la société civile, les institutions nationales et les organismes des Nations Unies, pour la mise en œuvre efficace de ces politiques et programmes, en soulignant la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans le développement et la mise en œuvre de la prévention des catastrophes, la réduction des risques, la résilience, l'atténuation et les stratégies de rétablissement;**
- **Ouvrir vers l'inclusion des femmes, aux niveaux international, national et local, dans tous les organes de décision qui conçoivent et planifient des projets environnementaux liés au changement climatique, tout en veillant à ce que les préoccupations de genre et les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte;**
- **Renforcer l'action climatique en promouvant l'égalité des sexes et la participation des femmes dans les conseils d'administration des mécanismes de financement climatique, en mobilisant des ressources pour répondre aux impacts négatifs sur les femmes et les filles;**
- **Augmenter la proportion de femmes occupant des postes de direction dans tous les secteurs climatiques et environnementaux pertinents pour la transition vers une économie verte inclusive et régénératrice;**
- **Veiller à ce que les femmes, en particulier dans les pays en développement, soient incluses dans la prise de décision liée à l'élimination des déchets, à l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et aux projets industriels et agricoles qui affectent la qualité et la quantité de l'eau;**
- **Encourager et responsabiliser les femmes à agir efficacement en temps de crise;**
- **Adopter la Coalition d'Action « Action Féministe pour la Justice Climatique » initiée par le Forum Generation Egalité, déclarant « Nous pouvons faire de 2021 une année de marque pour l'égalité des genres »; et encourager les femmes et les filles à s'engager efficacement en diffusant l'appel de ce Forum et d'ONU FEMMES.**

Résolution 7

FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE DE L'ÉNERGIE DANS LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Rappelant toutes les nombreuses études disponibles confirmant la relation étroite entre croissance économique et consommation d'énergie (voir par exemple le rapport « Decoupling Debunked » publié par le Bureau européen de l'environnement (EEB) : <https://eeb.org/library/decoupling-debunked/>),

Rappelant que ce que l'on appelle « croissance verte » est censée réduire l'impact environnemental de l'activité économique en dissociant ou en séparant de la croissance économique l'utilisation des ressources,

Rappelant qu'une analyse fondamentale des limites de la croissance a été publiée par le Club de Rome en 1972, avec des mises à jour en 1992 et en 2004,

Reconnaissant que l'aggravation de la crise climatique et la dégradation de l'environnement ont conduit les décideurs politiques à ajuster, plutôt qu'à abandonner, le paradigme de l'expansion économique continue,

Reconnaissant que les politiques sont souvent contradictoires, puisque d'un côté nous voulons devenir durables, minimiser nos émissions et réduire considérablement l'utilisation des ressources, mais en même temps, nous continuons à gérer un système économique dans lequel la stabilité et l'emploi nécessitent une expansion sans fin de l'économie,

Reconnaissant qu'une meilleure utilisation de la culture et des approches féminines peut être utile au développement d'une économie basée sur les biens communs,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES PAR LES CONSEILS QUI LUI SONT AFFILIÉS INVITE:

- tous les Gouvernements à diffuser les résultats des recherches et des études visant à mieux comprendre les conséquences économiques de ce que l'on appelle le « green deal » (accord vert). Les gens doivent être conscients que la transition énergétique nécessite de s'abstenir de nombreux types de consommation qui n'améliorent pas significativement notre bien-être;
- tous les Gouvernements à mettre l'accent sur une politique économique misant sur le bien-être et la durabilité plutôt que sur la croissance économique;
- les associations féminines à s'impliquer dans des études et des discussions qui sensibilisent les femmes et les filles à la relation entre économie et énergie.

Résolution 8

ÉGALITÉ D'ACCÈS A LA PROTECTION SOCIALE POUR LES FEMMES ET LES FILLES

Rappelant la résolution 2010/12 du Conseil économique et social des Nations Unies du 22 juillet 2010 « Promouvoir l'intégration sociale » ainsi que la résolution concernant « la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) » adoptée par la Conférence internationale du Travail le 21 juin, 2021,

Reconnaissant que la protection sociale consiste en des politiques et des programmes visant à protéger les personnes contre les chocs et risques dus au chômage, à une mauvaise santé, à la vieillesse, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux catastrophes naturelles,

Affirmant que la protection sociale universelle est cruciale pour la prévention de la pauvreté, des inégalités et de l'insécurité sociale, et favorise la croissance économique et la cohésion sociale,

Reconnaissant que la protection sociale est un mécanisme de réponse efficace dans les pays faisant des efforts de reconstruction après des crises majeures et est essentiel pour accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable,

Conscient que les femmes constituent la majorité des pauvres du monde et sont disproportionnellement touchées par les catastrophes naturelles, le changement climatique et les pandémies, comme démontré

par la pandémie de COVID-19 dans laquelle le revenu et l'emploi des femmes ont diminué beaucoup plus que celui des hommes, non seulement à cause des pertes d'emplois et fermetures d'entreprises mais aussi de l'augmentation des responsabilités familiales et des soins non rémunérés,

Notant qu'il existe des lacunes importantes dans l'accès et la couverture de la protection sociale pour les femmes en raison de l'écart de rémunération entre les sexes, la participation plus faible des femmes à l'emploi formel, la charge de travail non rémunérée des femmes et la sur-représentation des femmes dans les bas salaires, à temps partiel et des emplois informels,

Réaffirmant que les objectifs des politiques de la protection sociale devraient inclure la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'égalité d'accès pour tous à l'éducation, à la sécurité du revenu, aux soins de santé de base et aux services sociaux,

Soulignant que l'engagement en faveur de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et de l'intégration des perspectives de genre dans les politiques et mesures de protection sociale sont essentielles à la réalisation du développement durable et à la participation pleine et égale des femmes à tous domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES DEMANDE à SES CONSEILS AFFILIÉS D'EXHORTER LEURS GOUVERNEMENTS à:

- Concevoir et mettre en œuvre une protection sociale sensible au genre qui s'adresse aux vulnérabilités des femmes et des filles, comble l'écart de couverture pour les femmes, assure la protection des femmes et des filles dans tous les types d'emploi, supprime les obstacles à l'emploi des femmes et des filles et promeut la pleine participation des femmes dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle;
- Engager un budget suffisant pour investir dans des systèmes de protection sociale universels, transformateurs, adéquats et durables qui soutiennent l'autonomisation des femmes, promeuvent l'égalité des sexes et garantissent les soins de santé de base et la sécurité de revenu pour toutes les femmes et les filles;
- Promouvoir la participation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et la surveillance des programmes de protection sociale pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des femmes et des enfants;
- Offrir aux femmes et aux filles un accès égal à une éducation, une formation et un apprentissage de qualité tout au long de la vie, renforcer leurs capacités et leurs compétences, leur permettre d'obtenir un emploi, de s'adapter aux changements de lieux de travail et d'atteindre leur plein potentiel;
- Collecter des données ventilées par sexe pour suivre et évaluer les impacts de genre des politiques et mesures de protection sociale, y compris les mécanismes de réponse aux catastrophes, afin de concevoir une protection sociale efficace et inclusive, sensible au genre;
- Mobiliser les partenariats entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé pour étendre la couverture de la protection sociale à travers l'identification de personnes dans le besoin de protection sociale et fournir rapidement des prestations à ceux qui restent hors des réseaux formels ou numériques.

Résolution 9

PROMOUVOIR LE RÔLE DES FEMMES DANS LA RÉ SOLUTION DE CONFLITS ET LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

Rappelant la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

« Femmes, Paix et Sécurité » et son appel urgent à une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision pour la prévention, la gestion et la résolution de conflits,

Conscient du fait qu'en dépit de l'expérience des femmes en tant qu'agents de construction de paix, de prévention de conflits et de garantie de la sécurité, les femmes et les enfants continuent, dans différentes parties du globe, d'être les principales victimes de conflits, luttant jour après jour, pour essayer de survivre et de surmonter les épreuves qui sont encore leur lot actuel,

Considérant que la contribution des femmes à la substance des négociations de paix est désormais largement reconnue comme un outil permettant d'obtenir des résultats durables, les femmes continuent néanmoins d'être exclues de la participation aux processus de paix, leur rôle central dans la résolution de conflits restant encore marginal, et cela, 22 ans après l'adoption de la Résolution 1325 du CSNU,

Reconnaissant les efforts des organes des Nations Unies, des gouvernements, des organisations de femmes et des militants de la société civile, pour mettre en œuvre la résolution 1325 dans le cadre du renforcement du leadership des femmes, assurant leur participation pleine et égale à la prise de décision,

Réaffirmant le Programme d'action de Beijing, notamment le chapitre IV.E sur les femmes et les conflits armés, et le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies préparé pour la session CSW65,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES APPELLE SES CONSEILS NATIONAUX AFFILIÉS À:

- **Développer la coopération avec toutes les parties prenantes de la société civile, les Gouvernements et les institutions nationales, afin de prendre des mesures adéquates qui soutiennent les initiatives locales de femmes et les processus pour la prévention et la résolution de conflits, impliquant les femmes dans les négociations des accords de paix;**
- **Assurer que les femmes sont sensibilisées pour reconnaître leur rôle dans la société, et pour comprendre l'importance de faire entendre leur voix dans la résolution de conflits et dans la consolidation de la paix;**
- **Encourager et diffuser des approches innovantes brisant les anciens paradigmes sur la paix, les femmes et la sécurité, en se concentrant sur des initiatives visant à assurer la participation à la prise de décision pleine et effective des femmes dans la vie publique;**
- **Établir et soutenir des programmes d'éducation à la paix – mettant l'accent sur le développement de manuels non racistes - et promouvoir le dialogue, dès le plus jeune âge, pour la démocratie, la tolérance et la résolution de conflits;**
- **Joindre des organisations locales, nationales et internationales qui promeuvent les principes et les valeurs de paix, de justice et d'ouverture d'esprit, sans distinction de sexe, de race, de religion, d'ethnicité ou de territoires;**
- **Créer des coalitions autour de préoccupations communes - encourager et renforcer la coopération entre les organisations de femmes afin de s'activer plus efficacement pour une voix plus claire, et un message plus clair, quant au besoin de femmes dans des postes de prise de décision, pour promouvoir la stabilité économique et sociale, éliminer les causes de troubles et de violence et plaider en faveur de l'égalité;**
- **Utiliser judicieusement les médias sociaux pour accroître la compréhension internationale, les principes démocratiques et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution de conflit.**